

Image not found or type unknown



Vente d'une maison après liquidation

Par **sylvie**, le **22/01/2010** à **08:37**

Bonjour,

La liquidation de ma maison a été réglée il y a 4 ans. J'ai fini par céder mais pour une somme inférieure à la valeur légale. Aujourd'hui mon ex-mari l'a mis en vente à 100000euros supérieur. Ai je un recours? Je ne crois pas mais pouvez vous me répondre merci.

Par **fif64**, le **22/01/2010** à **09:58**

Malheureusement, il existe une action "la rescision pour lésion", mais celle-ci se prescrit par deux ans à compter de la date de l'acte (vente ou partage).
Donc vous ne pouvez plus agir.